

De : Mihaela Alecu

Envoyé : 19. November2020

Objet : Re: Révision de la loi sur l'intégration

Bonjour

Ci-dessous, une petite réflexion sur le sujet pour lequel notre commission est consulté:

L'intégration avec succès suppose un effort et un souhaite des 2 parties: intégrer et se laisser intégrer.

L'actuel cadre législatif représenté par ses institutions facilitent beaucoup le procès d'integration.

L'acteur principal reste quand même la Commune car c'est l'institution la plus proche des personnes inclus dans ce procès, elle est censée de connaître le mieux les besoin des ses habitants en fonction de leur profil (langues parlées, âgé, besoin spéciales)

Intégration c'est agir, trouver des instruments pour aider les gens à se connaître, organiser des événements adaptés au différents segments d'âge:

- balades pour les personnes âgées
- parc pour des petits enfants
- parcours vélos pour les jeunes

Cette approche d'intégration par interaction a un résultat immédiat et peut constituer aussi un instrument pour la lutte contre la discrimination.

Cordialement,

Mihaela Alecu